



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 28 février 2020

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil du 5 mars 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous voudrions porter un point à l'ordre du jour du Conseil du 5 mars 2020 :

1. Vers l'adoption exclusive de produits sains pour le nettoyage des locaux communaux

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ce point.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX

1. Vers l'adoption exclusive de produits sains pour le nettoyage des locaux communaux

A l'instar de différentes communes (lire en annexe l'expérience lancée récemment à Namur), il serait bon que Bertrix adopte progressivement des produits sains pour le nettoyage de ses locaux et des différents bâtiments qu'elle gère : écoles, bâtiments administratifs, salles des fêtes, etc.

Les produits d'entretien classiques *ont un lourd impact environnemental. Ils contiennent de nombreuses substances toxiques qui aboutissent dans les eaux et affectent la vie aquatique. Ils contiennent de nombreuses substances synthétiques, qui polluent l'air que nous respirons. Ils génèrent aussi beaucoup de déchets d'emballage.* (source : <https://www.ecoconso.be/fr/content/focus-conso-les-produits-dentretien>).

Pourtant des alternatives existent et peuvent être (facilement) mises en pratique. Celles-ci présentent de multiples avantages :

- environnement plus sain pour les usagers fréquentant les différents établissements ;
- réduction des nuisances pour le personnel d'entretien par l'exclusion de tout produit allergisant et cancérigène, tant par contact avec la peau que par inhalation des substances volatilisées dans l'air ;
- réduction de la pollution des eaux ;
- dans bien des cas, réduction du coût des produits et réduction de la quantité d'emballage.

Le Collège peut-il se pencher sur cette question et proposer un plan d'actions, incluant la formation du personnel d'entretien, afin de bannir à terme l'usage de produits chimiques nocifs au sein de son administration ?

L'Avenir, samedi 08 février 2020

La Ville plus écolo et plus économe pour ses produits de nettoyage

La Ville de Namur se dote de centrales de dilution de produits d'entretien composés de probiotiques. Une première en Belgique.

J. Do.

Moins de déchets en plastique et moins de produits chimiques, plus de respect de l'environnement et de la santé des agents communaux: c'était un des objectifs de la Commune pour poursuivre sa transition écologique. La Ville, grâce au Département des services d'appui (DSA), s'est donc équipée dernièrement de centrales de dilution de produits d'entretien composés de probiotiques et de pulvérisateurs réutilisables.

La gamme proposée aux technicien-ne-s de surface concerne cinq diluants: un détergent pour les sols, un dégraissant alimentaire, un détartrant pour les sanitaires, un nettoyant toutes surfaces et un destructeur d'odeur, c'est-à-dire les produits les plus utilisés dans le cycle de nettoyage.

Depuis quelques jours, quatre des cinq produits fournis sont purs et mélangés via les nouvelles centrales. Celles-ci sont raccordées à une arrivée d'eau, disposées au niveau -1 de l'hôtel de ville et gérées par une personne expressément engagée pour cette fonction. Un litre de produit, une fois dilué, équivaut environ à 80 pulvérisateurs.

Les produits ont un code couleur en fonction du type de surface à nettoyer. «La mesure était déjà à l'étude début 2018 mais elle nécessitait des moyens supplémentaires en termes de local et d'intendance, explique Tanguy Auspert, l'échevin des Bâtiments et de la Gestion interne. C'est aujourd'hui une réalité et c'est même une première en Belgique pour une entreprise publique. Ces produits ne serviront pas seulement à nettoyer les locaux des différents services de la Commune mais seront également destinés aux salles des fêtes, aux piscines et aux infrastructures sportives dont on a la gestion. D'autres, comme la Province ou la Région, vont sûrement s'y intéresser par la suite.»

Ces produits «nouvelle génération», plus naturels, contiennent des probiotiques. «Il s'agit là de bonnes bactéries. Elles n'éliminent pas les mauvaises mais elles se développent plus rapidement et les empêchent de proliférer. Les mauvaises bactéries vont donc mourir à force de rester dans un environnement qui ne leur est pas favorable», indique l'échevinat, qui souligne aussi, grâce à ce changement, un impact non négligeable sur les eaux usées et une amélioration significative de la santé des travailleurs. «Adieu, le chimique et tous ces détergents toxiques mauvais à respirer et nocifs pour la peau ou les yeux!»

Une fois que les pulvérisateurs seront vides, ils seront nettoyés et remis dans le circuit. Du point de vue environnemental, les déchets en plastique sont diminués puisque les pulvérisateurs sont réutilisables. «C'est 4 400 bouteilles de pulvérisateurs en plastique par an qu'on n'utilise plus et jusqu'à 9 700€ d'économie annuelle. Auparavant, la somme de 10 400€ était engagée pour l'achat des produits alors qu'aujourd'hui, ça revient en tout et pour tout à 700€», relève Tanguy Auspert.

La Ville de Namur se dit heureuse d'avoir ces nouveaux outils à disposition pour une politique toujours plus durable. «Ces centrales de dilution font suite à la politique de transition écologique que le DSA s'impose depuis plusieurs années en matière de consommables de bureau par exemple, ou encore via la future politique de réduction des plastiques à usage unique au sein de ses services. Sont visés l'eau, le café et leurs contenants», conclut l'échevinat.